

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 juillet 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mmes Pascale Brochu et Julie Yaccarini</p>	<p>Mesdames Pascale Brochu et Julie Yaccarini; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :</p> <p>Mme Brochu rend compte de l'importante circulation de transit qui a cours dans la ruelle mitoyenne située entre les rues de Normanville et de la Roche, plus particulièrement pour ce qui est du tronçon délimité par les rues de Bellechasse et Beaubien Est. Mme Brochu signale que des résidants ont apposé une signalisation pour sensibiliser les automobilistes qui empruntent cette ruelle, mais que celle-ci fut retirée par la Ville à la suite d'une plainte. Des actions sont réclamées pour y atténuer les mouvements véhiculaires, notamment au moyen d'une nouvelle signalisation et par l'aménagement d'une ruelle verte. Une demande a d'ailleurs été soumise à l'arrondissement à cet égard et Mme Brochu demande des précisions quant aux suites accordées à cette requête.</p> <p>Plus tard en soirée, Mme Julia Yaccarini aborde le même problème. Sa requête se voit par conséquent regroupée à celle de Mme Brochu.</p>	<p>J. Savard</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, EXPLIQUE QUE SEULE LA SIGNALISATION CONFORME AUX NORMES PROVINCIALES ET MUNICIPALES PEUT ÊTRE AUTORISÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, ESTIME QUE LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES CONSTITUERAIT LA SOLUTION APPROPRIÉE POUR RÉDUIRE LES MOUVEMENTS DE TRANSIT DANS LA RUELLE CONCERNÉE. DES VÉRIFICATIONS DEVRONT CEPENDANT ÊTRE EFFECTUÉES AU REGARD DE LA DEMANDE DÉPOSÉE À CET EFFET À L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-193879</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Gagné	<p>Monsieur Claude Gagné; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :</p> <p>M. Gagné soumet deux questions au conseil :</p> <p>A) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>B) M. Gagné discute de l'accès à la piste cyclable du parc Maisonneuve via la Cité-Jardin, dont l'entrée donne vis-à-vis l'intersection de l'avenue des Sorbiers et de la rue Viau. M. Gagné estime que ce point de jonction présente des risques potentiels pour les mouvements pedestres en raison de la vitesse des cyclistes. De ses dires, un dispositif devrait être mis en place pour sécuriser les lieux, notamment par l'installation d'une signalisation annonçant le passage des piétons.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE LA GESTION DU PARC MAISONNEUVE RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIVISION DES GRANDS PARCS, UNE UNITÉ CENTRALISÉE DE LA VILLE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, FAIT SAVOIR QUE DES ACCIDENTS ONT ÉTÉ RAPPORTÉS CONCERNANT L'ENDROIT EN QUESTION. DES SUGGESTIONS SERONT FORMULÉES AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN QUE SOIT INSTAURÉE UNE SIGNALISATION PRÉVENTIVE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-194357</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Omer Briand	<p>Monsieur Omer Briand; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :</p> <p>M. Briand soumet deux questions au conseil :</p> <p>A) M. Briand signale qu'un camion se trouve constamment stationné sur la 24^e Avenue, aux abords de l'intersection de la rue Beaubien Est. Il y aurait lieu d'imposer une contravention, voire de procéder au remorquage de ce véhicule.</p> <p>B) M. Briand rend compte des problèmes de cohabitation entre la taverne « La Paz » et le secteur résidentiel limitrophe. Ce bar, situé sur la rue Beaubien Est, entre les 23^e et 24^e Avenues, serait à l'origine de nuisances, en raison notamment du volume de bruit généré par ses équipements de climatisation.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INVITE LE CITOYEN BRIAND À COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC LES SERVICES POLICIERS AFIN QUE DES SUITES APPROPRIÉES SOIENT ACCORDÉES À CETTE REQUÊTE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, CONVIENT DE LA PROBLÉMATIQUE ÉVOQUÉE PAR M. BRIAND. IL SOULÈVE QUE L'ARRONDISSEMENT EST À PRÉPARER DES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR ASSURER UNE MEILLEURE COHABITATION DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX AVEC LES SECTEURS D'HABITATION ADJACENTS. DE PLUS, L'ARRONDISSEMENT PROCÈDE ACTUELLEMENT À L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À TEMPS PLEIN POUR VEILLER À L'OBSERVANCE DES NORMES EN VIGUEUR.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR INTERVENTION.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-194379</p>

DOSSIERS OUVERTS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 3 juillet 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Danielle Dussault	<p>Madame Danielle Dussault; conseil d'arrondissement du 3 juillet 2012 :</p> <p>Question: « Nous nous sommes présentés au conseil d'arrondissement le 7 mai dernier pour des problèmes de prostitution au 6732 24e avenue. Contrairement à ce que le service de police nous a dit, le problème persiste toujours même après le 30 juin 2012. Le fait de passer à la régie du loyer demain 4 juillet ne signifie pas que le problème sera réglé. QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE POUR ÉLIMINER CE PROBLÈME RAPIDEMENT UNE FOIS POUR TOUTE ? Merci aussi de faire un suivi pour la musique excessive provenant du 6740 25e avenue. »</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET SPVM</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QU'IL S'AGIT D'UN DOSSIER RELEVANT DE LA JURIDICTION DES SERVICES POLICIERS.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE AU PDQ 44, POUR SUIVI.</p>